

Informations et instructions d'emploi des média électroniques DARS d.d. pour le paiement du péage

Média électroniques DARS d.d.

Le système du péage électronique est basé sur l'emploi des média électroniques DARS d.d. suivants pour le paiement du péage: les étiquettes électroniques du système ABC (ci-après dénommées les étiquettes ABC), ainsi que les cartes DARS et les cartes DARS Transporter (ci-après dénommées les cartes DK). Les média électroniques sont employés pour le paiement du péage sans numéraire pour les véhicules de transport dont le poids maximal autorisé (PMA) excède 3 500 kg, et cela pour la première (R3) et la seconde (R4) catégorie de péage.

L'utilisateur du médium électronique est tenu de payer le péage dans le cadre du système de la perception de péage électronique conformément aux règlements, régulant la perception du péage, dont le résumé est inclus dans ces informations. L'utilisateur est également obligé de faire connaître ces instructions aux personnes, auxquelles il remet son médium électronique.

Chaque médium électronique DARS d.d. porte l'inscription du numéro de série. Lors de la réception de l'étiquette ABC l'utilisateur reçoit une carte spéciale d'identification, munie, en plus du numéro de série, d'un numéro d'identification, propre à chaque acquéreur dans le but de garantir une utilisation exclusive. De cette manière on assure l'anonymat des utilisateurs des média électroniques DARS d.d. lors de passages des stations de péage, sauf dans les cas suivants, lorsque le médium porte aussi l'inscription de la plaque d'immatriculation du véhicule pour lequel le médium est délivré:

- en cas d'application du péage réduit dans le cadre de la classe d'émission EURO,
- en cas d'emploi de l'étiquette ABC pour la catégorie de péage R3, et
- en cas de contrat, conclu avec la société DARS d.d. sur le paiement différé du péage.

Les média électroniques DARS d.d. peuvent s'appliquer:

- a) sur la base d'un montant déposé en avance pour le paiement du péage. La hauteur d'achat d'un montant pour un médium électronique individuel est facultative.

L'inscription du montant peut être effectuée sur lesdites pistes combinées *, à toutes les stations de péage en système ouvert de péage, ainsi qu'aux stations de péage de sortie en système fermé de péage (l'autoroute Ljubljana – Koper (Fernetiči)):

- sur la base du versement du montant requis à la station de péage;
- sur la base du montant, versé en avance sur le compte courant de la société DARS d.d. conformément à l'offre, publiée au site Internet www.dars.si;
- sur la base du bordereau de livraison original concernant le versement du montant au compte courant de la société DARS d.d. dans le cas où vous auriez commandé un nouveau médium électronique via l'Internet.

*La piste combinée à la station de péage est indiquée par le signe sur le portique



- b) Par le mode de paiement de péage différé, soit lié à la carte de paiement, respectivement la carte de crédit¹, soit par l'entrée au contrat spécial avec la société DARS d.d..

Le paiement de péage pour l'utilisation du tunnel routier international Karavanke est possible aussi par l'emploi des média électroniques DARS d.d. à la station de péage Hrušica, notamment:

- pour tous les véhicules à la carte DARS;
- pour les véhicules de la troisième catégorie de péage à la carte DARS Transporter et à l'étiquette électronique ABC (R3) pour les véhicules de la troisième catégorie de péage;
- pour les véhicules de la quatrième catégorie de péage à la carte DARS Transporter et à l'étiquette électronique ABC (R4) pour les véhicules de la quatrième catégorie de péage.

Au site d'Internet www.dars.si, à travers d'un Portal spécial des utilisateurs et moyennant le nom d'utilisateur et le nom de passe, assignés à l'utilisateur, on assure l'accès continu et gratuit aux enregistrements des passages des stations de péage, réalisés au moyen d'un médium individuel de la société DARS d.d.

La perte ou l'aliénation du médium électronique doivent être communiquées par l'utilisateur au centre d'utilisateurs routiers par l'avis écrit, adressé à DARS d.d., Cestninski uporabniški center (faximile numéro +386 (1) 518 8 305 ou à l'adresse électronique cuc@dars.si). L'avis reçu sert à la prévention de l'emploi ultérieur du médium électronique.

Le médium électronique est bloqué et son emploi ultérieur est empêché en cas des violations des conditions de son utilisation ou à la demande écrite de l'utilisateur.

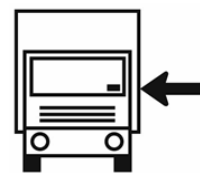
L'aide et le règlement des possibles demandes de réclamation sont assurés aux utilisateurs au centre des utilisateurs routiers Cestninski uporabniški center à Ljubljana, Grič 54 (sortie Ljubljana Brdo), à l'adresse électronique cuc@dars.si, ou au numéro de

¹ La liste des cartes de paiement; respectivement, les cartes de crédit, admises par la société DARS d.d. pour le paiement (différé) du péage, est publié au site d'Internet www.dars.si.

téléphone +368 (1) 518 83 64 soit 080 15 03. Le Centre est ouvert chaque jour ouvrable de 6.30 h à 20.00 h, et le samedi de 8.00 à 13.00 h.

L'étiquette électronique du système ABC (étiquette ABC)

Le support de l'étiquette ABC, reçu lors de l'achat de l'étiquette, doit être collé à la face intérieure du pare-brise, à l'extrême coin gauche inférieur. Puis, vous apposez l'étiquette électronique au support.



Au système du péage électronique on peut effectuer le paiement du péage pour l'utilisation des routes à péage par l'étiquette ABC en passant la station de péage à la manière suivante:

- Sur la piste rapide ABC, réservée uniquement aux véhicules, équipés d'étiquette ABC pour le paiement automatique du péage sans arrêt du véhicule. La traversée du péage s'effectue à la vitesse de 40 km/h et à condition que l'étiquette ABC contienne une somme suffisante ou la liaison active du post paiement de l'étiquette ABC. La distance parmi votre véhicule et le véhicule qui vous précède doit être au moins 8 (huit) mètres !
- Sur la piste combinée, qui offre la possibilité, en plus du paiement automatique du péage, du versement d'un certain montant sur l'étiquette ABC ainsi que le paiement "manuel" du péage. Sur cette piste le véhicule doit s'arrêter et attendre que le feu soit vert pour avancer !



ATTENTION!

Le passage sur les pistes des stations de péages, prévues uniquement aux véhicules à la vignette jusqu'à 3 500 kg du poids maximal autorisé (PMA), est interdit aux véhicules excédant la masse de 3 500 kg !

Dans le système de péage fermé (l'autoroute Ljubljana – Koper (Fernetiči)) vous pouvez payer le péage à la sortie à l'aide de l'étiquette ABC uniquement si vous aviez enregistré l'entrée avec l'étiquette ABC, obtenant ainsi l'enregistrement (automatique) de la station de péage d'entrée. L'enregistrement de l'entrée sur la piste rapide est confirmé par l'affichage des données de votre étiquette ABC et par la levée automatique de la barrière. Sur la piste combinée on doit arrêter le véhicule ! L'entrée est enregistrée seulement après l'affichage des données de votre étiquette ABC et après que le feu passe au vert. Les barrières latérales des stations de péage sont alors levées (à cause des véhicules aux vignettes) et pour cette raison vous devez obligatoirement vérifier si l'afficheur expose les données de votre étiquette ABC, et, si le feu est vert. Si ça n'est pas le cas, prenez un ticket au péage d'entrée. Si l'étiquette ABC à la sortie ne contient pas l'enregistrement de la station du péage d'entrée, la valeur de la plus longue relation dans ce système s'applique à la station de péage finale. L'enregistrement de la station de péage reste sur l'étiquette ABC pendant 72 heures.

A la station de péage de sortie vous pouvez effectuer le paiement du péage avec l'étiquette ABC soit sur la piste rapide ABC, soit sur la piste combinée.

Les pistes rapides d'entrée ABC sont équipées de deux antennes, qui perçoivent et enregistrent l'entrée des véhicules avec l'étiquette ABC. A l'entrée sur la piste rapide ABC l'étiquette ABC est d'abord détectée par la première antenne et l'afficheur au côté de la piste précise la catégorie de péage (R3 ou R4) et la classe d'émission (**E3** pour la classe d'émission EURO III ou **E4** pour la classe d'émission EURO IV ou supérieure), si celle-ci est écrite sur l'étiquette, ainsi que le montant de la somme sur l'étiquette ABC (abonnés). En cas d'étiquette ABC de post paiement l'afficheur précise, au lieu du montant, la situation de la liaison, par exemple, **POP** (quant aux afficheurs à deux lignes, ces-ci exposent aussi **POP DARS**, ou **POP Magna**, etc.). Les conditions pour le péage automatiques sont confirmées par ce texte sur l'afficheur et l'enregistrement de la station de péage d'entrée, la barrière à la piste se lève et maintenant vous pouvez continuer votre trajet. Si la barrière ne se lève pas après la perception de la première antenne, roulez lentement jusqu'à la barrière où la seconde antenne est installée, laquelle essaiera à nouveau de lire les données, écrites sur votre médium. Si la barrière ne se lève pas, ne quittez pas votre véhicule et attendez l'aide du personnel à la station de péage, respectivement essayer de les contacter par téléphone interne.

A la station de péage Hrušica, où tous les véhicules paient le péage pour le tunnel Karavanke, il n'y a pas de la piste rapide ABC. Les utilisateurs du système ABC peuvent payer le péage sur les deux pistes combinées, toutes les deux situées à l'extrême droite.

L'enregistrement du passage et le paiement de l'utilisation de la route à péage avec l'étiquette ABC n'est pas possible dans les cas suivants:

- l'étiquette ABC est bloquée par l'utilisateur ou par la société DARS d.d. (non-payeur, abus, perte, aliénation...),

- le montant de l'étiquette d'abonnement ABC n'est pas suffisant,
- l'étiquette ABC est en panne (faille du médium électronique – la perte de communication ou mauvaise communication, batterie vidée).

La garantie de l'étiquette ABC est 1 (un) an à partir du jour de sa réception. Sa durée de vie est 7 (sept) ans. L'utilisateur, qui retourne l'étiquette ABC non endommagée pendant sa durée de validité, peut bénéficier du remboursement de la part proportionnelle de cofinancement par rapport à sa valeur d'amortissement pas usée. Le taux d'amortissement annuel s'élève à 14,29 %.

L'application du remboursement de la part proportionnée de cofinancement par rapport à la valeur d'amortissement pas usée de l'étiquette ABC et du remboursement du montant non utilisé sur l'étiquette est possible uniquement sur présentation d'une demande écrite contenant l'indication obligatoire du numéro d'identification (ID) et sur la soumission de l'étiquette ABC, à laquelle cette demande se réfère.

L'étiquette ABC pour la première catégorie de péage (R3)

L'étiquette ABC pour la première catégorie de péage (R3) permet aux utilisateurs le paiement du péage sans numéraire aussi pour les véhicules à moteur à deux ou à trois essieux, dont le poids maximal autorisé PMA excède 3.500 kg, ainsi que pour le groupe des véhicules à deux ou à trois essieux, dont le poids maximal autorisé du véhicule articulé excède 3.500 kg.

L'étiquette ABC pour R3 au véhicule particulier, désigné par l'utilisateur sur le formulaire spécial, publié sur le site d'Internet DARS d.d. (L'application pour la délivrance de l'étiquette électronique ABC-R3 pour la première catégorie de péage des véhicules, dont le poids maximal autorisé excède 3 500 kg (R3)).

L'emploi de l'étiquette pour R3 sera permis quand l'utilisateur reçoit un communiqué électronique, envoyé par la société DARS d.d., disant que les données concernant le véhicule sont enregistrées au système électronique de péage. Ces données seront enregistrées automatiquement sur le médium électronique lors du premier passage du véhicule par ladite piste combinée à la station de péage, cependant pas avant le 1^{er} janvier 2010, le délai du commencement de l'emploi de cette étiquette.

La carte DARS et la carte DARS Transporter (carte DK)

Au système du péage électronique on peut effectuer le paiement du péage pour l'utilisation des routes à péage avec la carte DK en passant les stations de péage à la manière suivante:

- Sur la piste combinée, qui offre la possibilité, en plus du paiement automatique du péage et le paiement de péage avec les cartes DK, aussi le versement du montant aux cartes DK et le paiement "manuel" du péage. Sur cette piste le véhicule doit s'arrêter et attendre que le feu soit vert pour avancer.



Sur la piste combinée vous approchez la carte DK du lecteur (unité de scanner/lecteur), installé sur la cabine de la station de péage, à une distance d'environ 10 cm, et attendez que le caissier à la cabine détermine la catégorie de péage du véhicule. L'afficheur précise la catégorie de péage (**R3** ou **R4**) et la classe d'émission (**E3** pour la classe d'émission EURO III ou **E4** pour la classe d'émission EURO IV et supérieure), si celle-ci est écrite sur la carte, ainsi que le montant restant (abonnés), respectivement le statut de la relation de post paiement (par exemple, **POP** (quant aux afficheurs à deux lignes, ces-ci exposent aussi **POP DARS**, **POP Magna** ...)). Si la transaction est accomplie avec succès, le feu passe au vert et la barrière se lève.

Dans le système de péage fermé (l'autoroute Ljubljana – Koper (Fernetiči), c'est seulement l'entrée qui est enregistrée sur la carte DK à la station de péage d'entrée. L'afficheur précise les données de votre carte DK, le feu passe au vert et la barrière se lève (seulement aux stations de péage frontales - principales).

Les barrières aux plus petites ou aux stations de péage latérales sont levées et pour cette raison vous devez vérifier si l'afficheur précise les données de votre carte DK, et, s'il y a le feu est vert; si ça n'est pas le cas, prenez le ticket de péage d'entrée. Si la carte DK à la sortie ne contient pas d'enregistrement de la station de péage d'entrée, la valeur de la plus longue relation dans ce système s'applique à la station de péage finale. L'enregistrement de la station de péage reste sur l'étiquette ABC pendant 72 heures.

Vous pouvez effectuer le paiement du péage à la station de péage de sortie uniquement sur la piste combinée.

L'enregistrement du passage et le paiement de l'utilisation de la route à péage avec la carte DK N'EST PAS POSSIBLE en cas suivants:

- la carte DK est bloquée par l'utilisateur ou par la société DARS d.d. (non-payeur, abus, perte, aliénation...),
- le montant sur la carte d'abonnement DK n'est pas suffisant,
- la carte KD est défectueuse (la faille du médium - la perte de communication).

A la station de péage Hrušica, où tous les véhicules paient le péage pour le tunnel Karavanke, on peut payer le péage avec la carte DARS TRANSPORTER pour la troisième (R3) et quatrième (R4) catégorie de péage des véhicules à moteur, dont le poids maximal autorisé PMA excède 3 500 kg, et avec la carte DARS pour toutes les catégories de péage (R1, R2, R3 et R4).

Paiement du péage dans le cadre de la classe d'émission EURO III ou supérieure pour la première (R3) et la seconde (R4) catégorie de péage

Le paiement du péage en fonction de la classe d'émission EURO III ou supérieure est possible moyennant le médium électronique DARS d.d., adéquatement ajusté. Sur la base d'une demande correctement remplie par l'utilisateur, la société DARS d.d. assurera l'adaptation du médium électronique pour le véhicule individuel, muni de son numéro d'immatriculation et de sa classe d'émission EURO, pour laquelle le véhicule remplit les conditions prescrites.

Une seule étiquette ABC et/ou une seule carte DK peuvent s'employer pour un véhicule.

Les média, adaptés au paiement en fonction de la classe d'émission EURO, sont liés véhicule particulier et ne sont pas transférables. Le changement de la propriété du véhicule et/ou d'utilisateur, auquel le médium électronique est lié, doit être immédiatement reporté au centre des utilisateurs à l'adresse de la société DARS d.d., Cestninski uporabniški center, sur le formulaire spécial, publié sur le site d'Internet www.dars.si.

L'utilisateur peut également acquérir, pour le groupe des véhicules, dans lequel le véhicule articulé avec ou sans remorque passe de la R3 à R4 et vice versa, en plus de l'étiquette ABC pour la catégorie de péage, avec laquelle la plupart des trajets se fait, la carte DK, à laquelle il peut payer les trajets pour l'une ou l'autre catégorie de péage inscrite à l'étiquette ABC. S'il paye avec la carte DK, l'utilisateur doit enlever l'étiquette ABC du support et l'éloigner ainsi loin que possible du lieu, recommandé pour l'emplacement, afin de prévenir les communications automatiques au passage de la station de péage.

Le médium électronique, adapté pour le paiement de péage en fonction de la classe d'émission EURO du véhicule, doit comporter, à sa surface, l'indication du numéro d'immatriculation. L'utilisateur est obligé de maintenir cette inscription claire et visible!

Concernant le véhicule, enregistré en République de Slovénie, la même classe d'émission est mentionnée lors du paiement de péage, étant donné qu'elle a été déterminée pour le véhicule à l'occasion du dernier paiement de la taxe annuelle pour l'utilisation des véhicules à moteur sur le trafic routier. Pour le véhicule, enregistré à l'étranger, la classe d'émission est déterminée en fonction de la photocopie du certificat d'immatriculation et du justificatif **original** de conformité (de la production) ou du certificat **original** du contrôle technique conformément à la résolution ECMT.

L'utilisation d'un support électronique pour le paiement de péages en fonction de la classe d'émission EURO sera autorisée dès réception de la notification électronique stipulant que les données concernant le véhicule ont été saisies dans le système de saisie électronique de péage. Ces données seront enregistrées automatiquement sur le support électronique lors du premier passage du véhicule, par ladite voie combinée à la station de péage.

Le service du paiement du péage en fonction de la classe d'émission EURO III ou supérieure ne s'applique pas pour le tunnel routier Karavanke. Le paiement de péage pour ce tunnel routier est réglé par l'ordonnance particulière du gouvernement.

Ljubljana, avril 2011